

Mairie de GUITALENS-L'ALBAREDE 1, place du Pastel 81220 GUITALENS-L'ALBAREDE

PROCES-VERBAL

(devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal)

SEANCE DU Conseil Municipal du 12 décembre 2022 - 20h30

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur GARDELLE Raymond, Maire.

<u>Présents</u>: Raymond GARDELLE, Alain BENAZECH, Anaïs COUVEIGNES, Pierre JOUGLA, BARTHES Christiane, Philippe LAROCHE, CAMPS Céline, Charles CLERC, Roger DAVIOT, Vincent THOMAS,

Christopher ALQUIER, Magalie OUDIN

Absents/Excusés: Corinne ALLUAUME, Pascal RENAUD, Emmanuelle CALMELS

Secrétaire : Christopher ALQUIER

Monsieur Christopher ALQUIER est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal du 31 octobre 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 octobre 2022.

ORDRE DU JOUR:

Exercice 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Date de convocation : 02/12/2022 VOTES Nombre de membres en exercice : 15 12 Pour: 12 0 Nombre de membres présents : Contre: Nombre de suffrages exprimés : Abstention: 0

L'an 2022, le 12 décembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de

Présents:

Raymond GARDELLE, Alain BENAZECH, Anaïs COUVEIGNES, Pierre JOUGLA, BARTHES Christiane, Philippe LAROCHE, CAMPS Céline, Charles CLERC, Roger DAVIOT, Vincent THOMAS, Christopher ALQUIER, Magalie OUDIN

Procurations:

Absents:

Excusés:

Corinne ALLUAUME, Pascal RENAUD, Emmanuelle CALMELS

Secrétaire de séance : Christopher ALQUIER

Objets: DM 1

INVESTISSEMENT

	Recettes	
Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
9 800,00		
-9 800,00		
0,00		
0.00	Total Passitas	
	9 800,00 -9 800,00	Montant Article (Chap.) - Opération 9 800,00 -9 800,00 0,00

Certifié exécutoire par , , compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 13/12/2022 et de la publication le 13/12/2022

A GUITALENS-L'ALBAREDE, le 13/12/2022

Ont signé les membres présents pour extrait conforme



Signature d'un avenant n°1 portant résiliation de la convention de mise à disposition du 8 avril 2022.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2019/36 du 16 septembre 2019 une promesse de bail emphytéotique sous conditions suspensives entre la commune de Guitalens-L'Albarède, bailleur, et la société URBA 280, preneur, a été signée.

Il explique qu'une convention de mise à disposition a été signée le 8 avril 2022, pour la même parcelle 107 A 538, avec l'Institut de Formation cynotechnique les Templiers d'Hadès.

Il est donc nécessaire de signer un avenant afin de résilier cette convention de mise à disposition.

Monsieur le Maire précise que M. David Euvrad, représentant de l'Institut de Formation cynotechnique les Templiers d'Hadès, pourra continuer son activité sur l'unique parcelle 107 A 538, jusqu'à ce que la société URBA 280 lui notifie de la date de commencement des travaux (prévus fin 2025).

Après en avoir délibéré, et à la majorité (1 abstention : M. ALQUIER Christopher), le Conseil Municipal :

- Accepte l'avenant tel que présenté,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le document,

Renouvellement du CDD - adjoint technique contractuel.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2022_35 du 8 août 2022, un poste d'adjoint technique contractuel a été créé pour une durée de 4 mois.

Ce contrat prenant fin de 31/12/2022, Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de le renouveler pour une durée 8 mois, soit jusqu'au 31/08/2023

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le renouvellement du contrat
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire,

Subvention exceptionnelle - Au Pays Imaginaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le début de l'année, une nouvelle association a été créée sur la commune, proposant tous les mercredis des activités créatives au enfants.

En cette fin d'année, l'Association Au Pays Imaginaire s'est investi bénévolement, en plus de son activité, à décorer le village pour Noël, mais également auprès de l'Association de la Band'à VW pour le marché de Noël, ou encore durant 1 semaine comme intervenante en garderie afin d'apporter un aide sur des projets créatifs pouvant être mis en œuvre.

Afin de dédommager tant l'investissement que les achats réalisés par l'association pour ces diverses interventions, Monsieur le Maire propose donc de verser à l'association « Au Pays Imaginaire » une subvention exceptionnelle de 500 €.

Questions diverses:

- Projet de photovoltaïque En Baudou : les 2 restrictions ayant été levées, le projet peut continuer.
- Information sur l'auto consommation collective : plus d'informations seront données après le RDV prévu avec le ENEDIS
- Projet de photovoltaïque du SIAEP: présentation du dossier pour avis.

Unanimement, la zoné située au sud de la voie ferrée pose problème. Concernant la zone au Nord de la voie ferrée, les Conseillers demandent s'il est possible de sursoir à cette décision, le temps d'aller voir sur les terrains les impact qu'une telle installation pourrait avoir sur les habitations ;

- Projet de batard d'eau au village bas
- Projet d'extension de la mairie (bureaux). Présentation du dossier APS.
- Vente de la station services Lopez

Mis en ligne sur www.guitalens-lalbarede.fr

- Problèmes gestion du Lac de Brézillac (association de pêche)

!.
e,